ESPACE SENIORS

Racheter ses années d'études, un bon plan pour augmenter le montant de sa pension?

(Analyse)

Secrétariat national d'Espace Seniors
isabelle.capiaux@solidaris.be • 02 515 02 66
Janvier 2017
Editrice responsable : Florence Lebailly • Place St Jean, 1/2 • 1000 Bruxelles

ESPACE SENIORS

1. Introduction

Le gouvernement devrait prochainement approuver le projet de loi relatif à la régularisation des périodes d'études pour le calcul de la pension. La cotisation de régularisation serait valable pour tous les régimes : salarié, indépendant et fonctionnaire. Mais ce rachat est-il vraiment utile, va-t-il réellement augmenter le montant de la pension de retraite ou est-ce un effet d'annonce ? Le dossier est un peu technique et rébarbatif pourtant, il nous concerne tous. Nous allons donc tenter de répondre à ces interrogations afin de permettre à chacun de se faire une opinion et de décider en toute connaissance de cause, d'investir ou pas dans ce rachat.

2. Petite définition

La bonification pour diplôme permet le rachat des années d'études pour que celles-ci soient prises en compte dans le calcul de la pension de retraite. Il s'agit bien d'une question financière, le rachat permet effectivement d'augmenter le montant de sa pension, pas de diminuer le nombre d'années de travail.

3. Avant 2017

Jusqu'à présent, les fonctionnaires bénéficiaient d'un avantage sur les autres catégories de travailleurs. La bonification pour années d'études pour calculer leur pension de retraite était gratuite et automatique alors que les salariés ou indépendants devaient payer une cotisation.

Les travailleurs indépendants pouvaient régulariser leurs années d'études jusqu'à la veille de leur pension. Par contre, les salariés du privé ne bénéficiaient de ce droit que pendant les 10 premières années de leur carrière.

En avril 2016, le Bureau fédéral du Plan éditait un rapport sur le sujet. Il nous permet de comprendre les différences qui existaient entre les différents régimes de pensions.

Le pourcentage de pensionnés de retraite de la fonction publique bénéficiant d'une bonification pour diplôme est largement supérieure au pourcentage de pensionnés de retraite ayant régularisé des périodes d'études dans le régime des travailleurs salariés et dans celui des indépendants. Dans le régime de la fonction publique, environ 38% des hommes et 58% des femmes partis à la retraite, entre 60 et 66 ans, en 2015 ont bénéficié d'une bonification pour diplôme. La part plus élevée des femmes s'explique surtout par leur prédominance dans le secteur de l'enseignement, où l'exercice d'une fonction exige dans la plupart des cas la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire. Ces proportions sont restées relativement stables au cours de la période 2010-2015. En 2014, seuls 0,4% des hommes et 0,1% des femmes ont régularisé des périodes d'études dans le régime des travailleurs salariés. Dans le régime des travailleurs indépendants, la part des pensionnés de retraite de 66 ans ayant régularisé des périodes d'études s'élève en 2015 à 4,3% pour les hommes et 1,4% pour les femmes[1].

[1] http://www.plan.be/publications/publication-1576-fr-les+periodes+d+etudes+dans+les+trois+principaux+regimes+de+pension+de+retraite+un+apercu+du+cadre+legal+et+une+description+statistique

4. A partir de 2017

Le gouvernement souhaite harmoniser le système du rachat des années d'études. Dès 2020, un seul régime devrait exister pour les fonctionnaires, les salariés du privé et les indépendants.

Le Gouvernement fédéral a décidé que le montant forfaitaire de la cotisation de régularisation est fixé à 1.500 euros par année de diplôme quel que soit le régime (salarié, indépendant et fonctionnaire). Ce montant est lié à l'index. Ceux qui choisiront de payer ce montant verront leur pension augmenter. Après une période de 10 ans suivant la sortie des études, la possibilité de rachat sera maintenue mais le montant à payer sera plus élevé[2].

Une période de transition de 3 ans est prévue à partir du mois de mars 2017. Tous les travailleurs, quel que soit leur âge, pourront racheter leurs années d'études au tarif de 1.500 euros par année. Il faut aussi souligner qu'une réduction de 10% sera accordée en 2017 et 2018 et que le montant sera déductible fiscalement. Cela permettra, selon la situation familiale, d'ajouter de 250 à 310 euros à la pension par année rachetée.

Concrètement, celui qui rachètera, jusqu'en 2020, 4 années d'études payera, après réduction, 5.400 euros déductibles fiscalement pour bénéficier de 1.000 euros supplémentaires de pension. (…) *Néanmoins, seules les années d'études liées à un diplôme de l'enseignement supérieur sont concernées et les années de redoublement ne peuvent être prises en compte. Cette mesure devrait rapporter au gouvernement quelque 42 millions d'euros en 2017 même si, à terme, les autorités devront débourser plus pour les pensions*[3].

Certains spécialistes soulignent toutefois qu'il existe bel et bien un souci au niveau fiscal de cette mesure. La RTBF a interrogé Michel de Limbourg, associé en fiscalité chez Pwc, un bureau international de consultance et audit.

A ce stade, en tout cas, il y a une catégorie de personnes pour qui le rachat des années d'études n'est pas du tout intéressant parce qu'il y a dans les projets du gouvernement ce que Michel de Limbourg appelle un petit couac fiscal: "Pour des personnes qui seraient dans une zone de pension (légale) entre 15 600 et 16 400 euros environ par an, explique-t-il, des montants qui vont être indexés chaque année, pour ceux qui se trouvent dans cette situation, il y a une réduction d'impôts qui disparaîtrait [s'ils rachetaient une ou plusieurs années d'études] ce qui ferait qu'ils pourraient se trouver dans une situation moins intéressante qu'avant.[4]"

5. L'avis des experts

Ce dossier étant complexe, nous avons rencontré des experts afin de demander leur avis et d'éclairer quelque peu notre lanterne. Tout d'abord, Hedwige Peemans-Poullet, retraitée et toujours experte en genre, elle a longtemps été attachée à la Commission du Travail des Femmes au Ministère de l'Emploi et du Travail et Rédactrice en chef d'En Marche à la Mutualité chrétienne. Ensuite, Florence Lepoivre, conseillère à l'Institut Emile Vandervelde.

[2] http://bacquelaine.belgium.be/fr/rachat-des-ann%C3%A9es-d%E2%80%99%C3%A9tudes-pour-la-pension-1500-eurosan-pour-tous
[3] http://www.lalibre.be/economie/conjoncture/pensions-une-periode-de-transition-de-3-ans-pour-le-rachat-des-annees-d-etude-58481ccdcd70bb41f08e0e52
[4] http://www.rtbf.be/info/economie/detail_racheter-une-ou-plusieurs-annees-d-etudes-c-est-un-investissement?id=9505612

Et enfin, Bruno Wattenbergh, Directeur Académique et Professeur à la Solvay Brussels School's, Advanced Masters.

A votre avis, est-ce un bon calcul de racheter ses années d'études si l'on est salarié du privé ou indépendant ? Et pour les fonctionnaires ?

BW. Si vous avez de l'argent disponible, si vous avez déjà une épargne pension, c'est intéressant. Encore plus si vous êtes en fin de carrière. Vous bénéficierez rapidement d'un retour sur investissement.

FL. A mon sens, tout dépend en fait de l'âge et de la carrière du travailleur (qu'il soit salarié ou indépendant). S'il est à la fin de sa carrière, il aura sans doute intérêt à racheter ses années d'études. En effet, il faut réaliser un calcul actuariel pour savoir si c'est avantageux ou non et plus on se rapproche de l'âge de la pension, plus le calcul donnera un résultat positif.

En ce qui concerne les fonctionnaires, ce qui n'est pas du tout avantageux, c'est évidemment que, jusqu'ici, ils bénéficiaient de la bonification gratuite et automatique de leurs années d'études (à condition qu'elles soient requises pour le recrutement).

HPP. Je suis plutôt favorable au rachat des années d'études, j'ai moi-même utilisé cette formule peu avant ma prise de pension grâce à un trou dans la législation. L'ONP avait fait le calcul de ce que je devrais payer (sur une base de cotisations moyennes par année à combler) et de ce dont je bénéficierais si ma pension durait plus de 7 années.

Je ne parle en connaissance de cause que du régime salarié. Les indépendants ont basé leur sécurité sociale sur une vision sociale minimaliste en comptant sur la capitalisation privée, leurs cotisations plafonnées ne permettent pas de financer une pension convenable et leur régime fait régulièrement l'objet de transferts (cadeaux indus, selon moi). Ce régime n'est avantageux que pour les professions libérales et est depuis toujours désastreux pour les petits indépendants. Sur quelle base cotiseraient-ils ?

Pour les fonctionnaires, le rachat n'avait pas lieu d'être puisque leur pension -une rémunération continuée- se basait sur les dernières années de carrière (5 ans puis 10 ans...). Les politiques libérales voudraient aligner le régime des fonctionnaires sur celui des salariés ce qui serait très désavantageux pour eux, particulièrement pour les niveaux 3 et 4 de la fonction publique...

En ce qui concerne les femmes, ce qui est intéressant dans le rachat des années d'études, c'est de mieux leur faire intégrer la «valeur» accumulée par ces études. Depuis une génération au moins, la valeur accumulée par les femmes dépasse nettement celle des hommes non seulement à leur entrée sur le marché du travail mais même dans l'ensemble de la population en âge d'activités. Les femmes font trop facilement abstraction de ce «capital humain» notamment pour s'adapter à une vie de couple ou de famille, lorsque le compagnon leur propose de le suivre à l'étranger ou insiste pour qu'elles réduisent leur temps de travail pour «concilier»... ou même d'abandonner leur travail... Les femmes devraient alors au moins exiger que le compagnon en question assure le rachat des années d'études dont elles vont perdre la valorisation en termes de carrière. Je préconise même qu'en cas de divorce, les femmes avancent cet argument lorsqu'elles ont freiné leur activité

professionnelle pour des raisons « familiales »...On ne laisse pas s'évaporer un capital matériel alors pourquoi le ferait-on pour un «capital humain» ?

Au fond, c'est une mesure qui rapportera de l'argent à l'Etat à court terme mais ensuite les pensions à payer seront plus élevées. N'y a-t-il pas un risque de creuser le budget de la « sécu » ?

BW. Oui, c'est la principale des critiques. C'est une mauvaise opération sur le long terme, raison principale pour laquelle, les partenaires sociaux l'ont critiquée.

FL. C'est la grande crainte que le PS a formulée : cela va rapporter pendant les premières années, surtout parce qu'on donne la possibilité à tous de régulariser, y compris des gens en fin de carrière qui auront intérêt à le faire et qui auront, parfois, les revenus suffisants cette dépense (1.500€/année à régulariser, ce n'est pas donné à tout le monde).

Mais cela va coûter au-delà. Le ministre des pensions le reconnait d'ailleurs. Dans une interview donnée à La Libre, son porte-parole a ainsi indiqué que le rachat de 5 ans serait amorti dans les 3 ans de la pension et aussi que "A long terme, cela représente en effet un surcoût" (La Libre du 8/12/16). Cela montre clairement que cette mesure aura un impact négatif sur le budget de la sécu après la période transitoire que le gouvernement a décidé d'instaurer.

Le PS a d'ailleurs interrogé le Ministre des pensions en Commission des Affaires sociales à ce sujet et il a donné les chiffres suivants : recette de 41,67 millions en 2017 mais dépense de 5,13 millions en 2020. Il n'a pas donné les montants des dépenses au-delà de cette date.

Cette mesure ouvre-t-elle la porte à un système de capitalisation des retraites? Si oui, qu'en pensez-vous ?

BW. Notre système de retraite est en effet basé sur la répartition, sur la solidarité entre les différents types de revenus et entre les générations. Ici, c'est une brèche symbolique dans ce système, car effectivement on y introduit un principe de capitalisation, une individualisation de la retraite.

FL. Oui, ce système introduit en effet une forme de capitalisation dans le système du 1er pilier qui prend la forme d'une répartition. En effet, il s'agit là non pas de payer des cotisations sociales comme actif pour payer les pensions des pensionnés actuels mais bien de payer des cotisations pour sa propre pension future. On est donc bien dans un régime de capitalisation.

Bien sûr, ce système existait déjà (pour les salariés et les indépendants) mais on va aujourd'hui prévoir deux années où le rachat sera plus intéressant que précédemment et faire de la publicité autour de cette mesure, et donc créer un appel d'air (actuellement, seuls 5% des travailleurs rachètent leurs études).

Le PS est très attaché au régime du 1er pilier par répartition, qui est le seul à garantir une véritable solidarité et que chacun ait droit à une pension, quels que soient les accidents de la vie qu'il peut subir durant sa vie professionnelle. Nous déplorons donc clairement ce mélange des genres.

HPP. Non, je ne crois pas que le risque de capitalisation serait plus grave encore que ce qui existe aujourd'hui. Il faut évidemment réduire, dès à présent, les cadeaux fiscaux que représentent l'épargne-pension et les avantages fiscaux liés aux pensions complémentaires individualisées...

D'une manière générale, plutôt que de fixer un âge légal de la retraite, je serais plutôt favorable à une durée légale de carrière complète qui serait basée sur les années de cotisations, d'où l'importance des cotisations sociales. Celui qui commence à travailler à 16 ou 18 ans atteint plus vite la durée légale (sur base de cotisations) que celui qui commence à travailler à 28 ans.

Je suis aussi une fanatique de réinscrire le financement de la sécurité sociale à partir des cotisations sociales et de la gestion paritaire qui pourrait soustraire largement l'avenir de la sécurité sociale aux aléas des politiques gouvernementales. Mais, je reste aussi totalement attachée aux assimilations qui pourraient -de préférence- faire l'objet de cotisations effectives plutôt que de cotisations fictives. L'avenir du financement de la sécurité sociale ne pose pas trop de problèmes si les gouvernements cessent de faire des cadeaux de réductions de cotisations aux employeurs, si on se base sur l'augmentation régulière et avérée de la masse salariale cotisable et enfin si on résout (supprime) l'injustice du taux ménage[5]...(N.B. Actuellement un homme qui rachète ses études, se procure pour ces années rachetées au taux individuel une pension au taux ménage s'il y a lieu !).

La FGTB a calculé que le nombre de pensionnés sous le seuil de pauvreté augmentera avec cette mesure. Etes-vous d'accord avec ce diagnostic ?

BW. Je ne vois pas pourquoi. Par contre, ce qui est vrai, c'est qu'il n'y a que les futurs pensionnés qui ont de l'argent, des cadres ou des employés aisés qui vont pouvoir sortir l'argent nécessaire pour racheter les années d'études. Prenons une infirmière seule avec 2 enfants, elle n'aura plus que probablement jamais la capacité de financer le rachat de ses années d'études. Le système est donc intéressant pour ceux qui travaillent et ont les moyens, pas pour les autres. En ce sens il est injuste et ce que la FGTB veut sans doute dire, c'est que cela va rendre le système de retraite un peu moins équitable.

FL. Globalement, cette mesure, qui est d'ailleurs rejetée par les partenaires sociaux de manière unanime, n'est évidemment favorable qu'aux travailleurs qui peuvent se permettre de débourser 5 ou 6.000€ pour racheter 4 ou 5 ans d'études. Cela aidera donc ceux qui gagnent déjà bien leur vie à augmenter leur pension et pas ceux qui tirent déjà le diable par la queue pendant leur vie professionnelle et qui ne pourront, en plus, pas bénéficier d'une augmentation de leur pension. On peut aussi regretter que cette mesure ne s'adresse qu'à certains diplômés et pas à tous (seules les années d'études liées à un diplôme de l'enseignement supérieur sont concernées).

Par ailleurs, la FGTB a raison dans son diagnostic : cette mesure, comme d'ailleurs la plupart des mesures prises par le gouvernement Michel, est en fait un nivellement par le bas des pensions. Et cela va coûter très cher aux futurs fonctionnaires pensionnés. En effet, selon certains calculs, pour obtenir un montant de pension égal, les fonctionnaires masculins et féminins devront travailler respectivement 3 ans et 2,4 ans de plus. A défaut, le montant de leur pension sera réduit respectivement de 8 % et 6,7 %. On peut ainsi citer les

[5] **Taux ménage ou isolé, définition** : http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/payment/pension/Pages/default.aspx

enseignants, qui ont fait 4 ou 5 ans d'études et qui perdront le bénéfice de la bonification des diplômes.

HPP. Non, je ne crois pas que cela augmenterait le nombre de pensionnés pauvres. Bien sûr, il faut trouver un mode de financement de ces rachats, j'ai bénéficié d'un rachat en fin de carrière (pour disposer d'une carrière complète); il est inadéquat de vouloir le faire payer en début de carrière; je pense qu'une bonne formule serait de majorer d'un petit pourcentage la part de la cotisation sociale tout au long de la vie professionnelle, en fonction du nombre d'années d'études réussies après l'âge de 18 ans ...

6. Conclusions

Il semble que cette nouvelle mesure souhaitée par le Gouvernement soit intéressante si vous êtes proche de la pension, particulièrement si vous êtes une femme et que vous avez mis votre carrière de côté pendant quelques années. Evidemment, il faudra aussi que vos finances soient au beau fixe et vous permettent cette dépense. Et c'est bien là que le bât blesse, cette réforme n'est pas égalitaire et favorisera les personnes les plus aisées bien sûr, mais aussi les femmes et les hommes qui ont eu l'opportunité de suivre des études supérieures.

D'un point de vue fiscal, cette possibilité de rachat des années d'études n'est pas favorable à tous puisque certains pourraient dès lors perdre une réduction d'impôt à laquelle ils auraient eu droit auparavant. Il semblerait d'ailleurs que le gouvernement devrait revoir une partie de sa copie. Le Ministre des pensions devrait passer la patate chaude au cabinet du Ministre des Finances afin de trouver une solution équitable et intéressante pour tous…
A suivre, donc.

Ce sont les fonctionnaires qui perdront le plus au change avec cette nouvelle réforme qui rapportera de manière ponctuelle et qui ensuite risque de coûter cher à la collectivité. Jean-François Tamellini, Secrétaire fédéral de la FGTB insiste aussi sur le fait que le nombre de pensionnés pauvres risque d'augmenter.
A l'heure actuelle, "un pensionné sur cinq, principalement des salariés, vit sous le seuil de pauvreté. En harmonisant vers le bas, ce sera un pensionné sur quatre car les fonctionnaires viendront grossir les rangs des pensionnés pauvres"[6].

Il apparait donc que cette « harmonisation » des régimes (fonctionnaires, salariés et indépendants) serait plutôt un nivellement par le bas. Frédéric Daerden s'est exprimé dans ce sens lors de la Commission des affaires sociales du 14 décembre 2016. Selon lui, cette réforme consiste, in fine, en un alignement sur les conditions les moins avantageuses du rachat des années d'études, à savoir un alignement du régime des fonctionnaires sur celui des travailleurs salariés du privé.

Il partage aussi ce sentiment que la réforme ne va pas concerner grand monde, d'après ses calculs, 20.000 personnes au maximum, ce qui lui permet de conclure que c'est une manière d'habiller le nivellement par le bas en supprimant le rachat « gratuit » des années d'études pour les fonctionnaires.

[6] http://www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique/article/detail/3025090/2016/12/07/Racheter-ses-annees-d-etude-pour-une-pension-plus-elevee.dhtml

Enfin, cette nouvelle mesure ouvre aussi la porte à un système de capitalisation de la retraite où chaque individu gèrera son propre capital-retraite au détriment de la pension légale basée sur la répartition et donc, sur la solidarité.

A vous de décider si cette réforme peut, malgré les réserves émises, améliorer votre pension. Prenez certainement conseils avant d'ouvrir votre portefeuille et vérifiez que le calcul vous sera favorable… Particulièrement si vous êtes une femme. Les mesures drastiques de ces dernières années dans le domaine des pensions pénalisent souvent les femmes et vous pourriez ici, compenser un peu la diminution du montant de votre retraite.

Qui sommes-nous ?

Espace Seniors est une association d'éducation permanente faisant partie du réseau Solidaris, active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contribuer au développement d'une citoyenneté active des seniors, promouvoir leur participation active et leur intégration sociale, favoriser leur bien-être, leur santé et leur épanouissement sont quelques-uns de nos objectifs.

Pour cela, nous organisons des actions de proximité (groupe de soutien, formations…) et des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (campagnes, conférences, brochures…).

Retrouvez toutes nos analyses sur www.espace-seniors.be !